



## Procès-Verbal du 2<sup>ème</sup> Conseil Municipal du 25 mai 2022

### Ordre du jour :

1. Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement
2. Choix d'un cabinet pour l'étude de ruissellement (Etude liée au PLU)
3. Décisions modificatives sur le budget
4. Modification du loyer d'un appartement de la mairie
5. Modification du bail du café du village
6. Questions diverses

**Présents :** Robert CAHU, Marie TOUREL, Bruno COLIN, Maria FELINES, Jean-Marc FROMENT, Sylvie VIGNE

**Pouvoirs :** Sylvie LOVOTTI donné à Jean-Marc FROMENT  
Olivier WERMUTH donné à Robert CAHU  
Catherine PRAVIN donné à Bruno COLIN

**Absent :** Etienne DEJARDIN

**Secrétaire de séance :** Bruno COLIN

---

Ouverture de la séance à 10h30.

### 1. CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'étude Schéma Directeur du réseau d'assainissement achevée en mai 2019 avait identifié les portions du réseau d'assainissement à réparer. Ces portions laissent entrer des eaux claires (pluviales) qui perturbent le fonctionnement de la station d'épuration.

Le montant des travaux estimé à l'époque est de 235 575 € HT

Un maître d'œuvre doit être choisi afin de mener à bien les actions suivantes :

- avant projet : évaluation des travaux à réaliser, estimation des coûts prévisionnels,
- assistance au montage des dossiers de demande de subvention,
- programmation des travaux,
- préparation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en vue de la réalisation des travaux,
- assistance au choix des entreprises,
- suivi technique des travaux,
- réception des travaux.

Dans ce cadre, le Cabinet Cereg1655 Chemin de Trespeaux- Imm le Liner – 30100 Alès, est recruté en procédure simplifiée:

Le montant de sa prestation est ainsi composé :

- 4 000 € HT forfaitaire pour la phase AVP (Avant Projet),
- 7% du montant des travaux qui seront estimés dans la phase AVP.

Un point important a été relevé par l'un des élus :

Le cabinet CEREG devra bien s'assurer lors de la phase d'avant-projet que la programmation des travaux intègre, en urgence, la zone relative au futur chemin piétonnier (de façon à pouvoir démarrer la réalisation du chemin piétonnier par la partie sud).

Le choix du cabinet CEREG est mis en vote :

**Pour : 9 voix**

## 2. CHOIX D'UN CABINET POUR L'EUDE DE RUISSELLEMENT

Les futures extensions du village de Canaules et Argentière sont principalement prévues dans la zone Est du village, zone qualifiée de potentiellement inondable par la DDTM à travers un outil de qualification cartographique qui s'appelle EXZECO. Cet outil s'appuie sur l'analyse des bassins versants.

La réalisation du PLU impose que soit affinée la mesure des risques dans les zones identifiées "à ruissellement" par une étude hydro géomorphologique du ruissellement (étude HGM).

Le cabinet ciblé pour cette étude (en procédure simplifiée) est le Cabinet Cereg- bureau de Gémenos (Var) qui a un spécialiste dans ce domaine.

La mission est proposée pour un montant de 6 950 € HT.

Cependant, avec la présence de bâtiments "sensibles", tels une école par exemple, la DDTM préconise de faire une étude hydraulique. Le cout d'une telle étude est supérieur à celui d'une étude HGM.

Le cabinet Cereg doit donner son avis par rapport au choix d'étude à effectuer.

Faute d'éléments permettant de faire un choix sur le type d'étude à effectuer, ce point est reporté à un prochain CM.

## 3. DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET

### 3.1 Modification du budget M14 :

Le comptable public du Trésor a rattaché à l'exercice 2021 des dépenses d'investissement dont les factures étaient arrivées en décembre (principalement pour les travaux du café de village). Cette façon de faire est correcte comptablement, mais n'était pas habituelle jusque là. Le montant total en est de 52 178 €.

Le budget 2022 voté s'appuyait sur l'hypothèse que ces factures seraient comptabilisées sur l'exercice 2022.

Ce changement se traduit donc par une augmentation des dépenses d'investissement en 2021 et une réduction de l'excédent budgétaire 2021 de 52 178 € (il passe ainsi de 119 616 € à 67 438 €). En contrepartie nous aurons une diminution de 52 178 € des dépenses d'investissement budgétées en 2022.

Modification budgétaire sur les comptes :

▪ Dépenses de fonctionnement	023	- 52 178,00 €	002	- 52 178,00 €
▪ Recettes d'investissement	021	- 52 178,00 €	1068	+ 52 178,00 €

La délibération d'affectation du résultat (du 14 avril 2022) est à reprendre en conséquence.

### 3.2 Modification du budget M149:

Il faut compléter 2 comptes pour des montants qui sont à reverser à l'Agence de l'Eau :

▪ Dépenses de fonctionnement	014 701249	+ 17 810,00 €	(Pollution domestique)
▪ Dépenses de fonctionnement	014 706129	+ 6 990,00 €	(Modernisation des réseaux)
▪ Dépenses de fonctionnement	656518	- 24 800,00 €	(Charges diverses)

Le choix des modifications du budget est soumis au vote :

**Pour : 9 voix**

## 4. MODIFICATIONS DU LOYER D'UN APPARTEMENT DE LA MAIRIE

La délibération transmise en préfecture concernant le loyer de l'appartement F2 situé rue de la Poste comportait une erreur sur le montant du loyer fixé en CM du 14 avril. Le montant correct est de 264 € (contre 260 € avant application du relèvement indiciaire).

La rectification du loyer est soumise au vote :

**Pour : 9 voix**

## 5. MODIFICATION DU BAIL DU CAFE DI VILLAGE

Le bail du café de village a été signé pour un montant de 100 HT (120 € TTC). La délibération prise le 15 octobre 2020 est ambiguë car elle mentionne simplement 100 €.

Il nous faut reformuler cette délibération avec la précision 100 HT (soit 120 € TTC).

La confirmation d'un loyer de 100€ HT (120€ TTC) est soumise au vote :

**Pour : 9 voix**

## 6. QUESTIONS DIVERSES

Bardage des containers mis à disposition des associations de boule et de foot.

L'artisan choisi pour effectuer le bardage bois (Antoine Schweiger)n' a pas la trésorerie permettant de faire l'avance pour l'achat des matériaux . Une solution est donc que la commune de Canaules et Argentières ouvre un compte chez un marchand de bois afin de commander directement le bois nécessaire au bardage. Le choix de ce fournisseur est en cours.

L'ordre du jour ayant été épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 11 h 05.

Le secrétaire de séance : Bruno Colin